

NOTE D'INFORMATION N°2020-05

Objet : Campagne 2020 des chèques syndicaux

Madame, Monsieur,

Afin d'assurer le financement des organisations syndicales, la Convention Collective des Centres de Lutte Contre le Cancer du 1^{er} janvier 1999 a instauré des chèques syndicaux. Ils sont d'un montant égal à 2 fois le minimum garanti (M.G) qui s'élève pour l'année 2020 à 3,65 € par M.G.

Depuis 2005, un accord d'entreprise prévoit les modalités d'attribution de ces chèques au sein de Gustave Roussy.

Les modalités fixées par l'accord d'entreprise sont les suivantes :

« Chaque salarié détenteur d'un chèque syndical pourra remettre ou non ce chèque anonyme à l'organisation syndicale de son choix présente à l'IGR et ayant désigné un Délégué Syndical. »

Conformément à la convention collective de 1999, toute utilisation frauduleuse du chèque est une faute lourde entraînant le licenciement immédiat. »

Vous trouverez sous ce pli des chèques syndicaux. Selon votre position au sein de la grille de classification de la Convention Collective applicable, il vous est attribué :

- soit 2 chèques d'un montant de 2 M.G. pour les positions 1 à 4 ;
- soit 3 chèques d'un montant de 2 M.G. pour les positions 5 à 7 et les personnels praticiens ;

Généralement, la campagne des chèques syndicaux a lieu au cours du 1^{er} semestre de l'année, pour une fin de collecte au plus tard le 30 juin.

En raison de la crise sanitaire liée à l'épidémie de covid19, cette campagne n'a pu se tenir à la période habituelle. Exceptionnellement, les organisations syndicales devront transmettre à la Direction des Ressources Humaines les chèques collectés, **au plus tard le vendredi 30 octobre 2020.** La Direction se chargera, dans les meilleurs délais, du versement de la contrepartie financière des chèques collectés.

Matériellement, les salariés souhaitant attribuer les chèques syndicaux devront les remettre dans la boîte aux lettres du syndicat représentatif de leur choix. Les boîtes aux lettres des syndicats représentatifs au sein de Gustave Roussy (CFDT, CGT, FO, UNSA) sont situées au 10^{ème} étage dans le couloir près de la cafétéria avant les locaux syndicaux.

Didier SAMARAN
Directeur des Ressources Humaines